EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 67

Le Mercredi 14 avril 2021 à 19 heures 30, le Comité syndical s'est réuni **par visioconférence**, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 31 mars 2021.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Vu la loi n°2020-1379 du 14/11/2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire , permettant au comité syndical de se tenir dans des conditions assouplies.
Considérant que 60 Membres sont présents et 7 Membres représentés, le quorum est atteint.

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
21 AVR. 2021
A LA SOUS-PREFECTURE

Délibération CS/13/2021

Collège NON GEMAPI
Membres en exercice: 58
Membres présents et représentés: 40

Participation NON GEMAPI des Communes

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue,

Pour équilibrer le budget NON GEMAPI 2021,

Le Collège NON GEMAPI, DECIDE, à l'unanimité:

- de maintenir la valeur du point à 782,42 €, suivant le tableau ci-joint.
- de maintenir la valeur du seuil de participation maximum des communes à 2,60€/habitant/an.

La cotisation moyenne par habitant de l'EPAGE Largue pour 2021 est de 1.67 €.

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 21/04/2021

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 19/04/2021

Le Président,
Daniel DIETMANN

EPAGE LARGUE

EPAGE LARGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.